

LE QUOTIDIEN

DE ROUBAIX-TOURCOING

LAÏCITÉ

(Nous donnons, comme nous l'avons annoncé, la suite du compte rendu des discours prononcés par M. Daniel-Vincent à l'Assemblée de la Fédération républicaine de Valenciennes, dimanche dernier.)

Citoyens. ... Je ne sais si j'aurais abordé de mon propre mouvement cette question de la laïcité qui est pour nous, républicains de toute naissance, sortie de la région des controverses et qui est devenue un fait nécessaire et établi. Matière toujours délicate que celle des droits de la conscience, qui touche aux sentiments dans ce qu'ils ont de plus véritable et de plus volontaire, matière où il faut toujours craindre de blesser ce que l'on voudrait respecter. Mais un de nos éminents collègues du Nord, dont le parole dépasse en la circonstance les limites de notre région, M. Groussau, a récemment exposé à Lille une thèse de protestation contre les lois laïques, à laquelle l'ai le devoir de répondre, avec une franchise qui sera la marque de l'autorité et du respect que nous donnons à sa parole.

Posons d'abord ce fait essentiel. Le terrain moral sur lequel nous vivons, c'est la tolérance, et non seulement la tolérance, c'est le respect mutuel des convictions qui sont pour chacun de nous, l'aliment de sa conscience. Ce progrès de l'esprit humain, ce ne sont pas des influences religieuses qui l'ont assuré. Ce sont les pouvoirs civils. Ce sont des idées laïques, des pouvoirs laïques qui ont fait pour le monde cette grande conquête, disait Guizot, à la Chambre des pairs, en 1844. Eux seuls peuvent la garder, comme eux seuls ont pu la conquérir.

Tenons-nous donc fermes sur ce terrain, qui est le nôtre, et d'où sont exclus désormais, d'où qu'elles viennent, toutes les violences de fanatisme. Pour nous y diriger, des voies ont été tracées qui constituent ce que nous appelons les lois laïques, de séparation des Eglises et de l'Etat, d'association et d'émancipation. Ceux qui en sont les adversaires, et c'est leur droit, voudraient à la modification de ces lois, nous empêcher de maintenir dans leur intégralité. A ceux qui, de face ou à dos tourné, veulent y porter atteinte, nous disons nettement : Non !

Quel argument nouveau apportent-ils donc ? Ils disent : « Ces lois ont été votées dans une époque de combat. Maintenant que la guerre a fait tomber la poussière de nos luttes intérieures, revivons dans l'esprit d'union française qui nous anime. »

A cela, je répond : C'est la République, avec toute l'armature de ses lois, qui a été mise à l'épreuve de la guerre, de ses angoisses et de ses succès. C'est la République qui, par ses lois, a donné au peuple la force morale qui l'a conduit à la victoire. Aucun autre régime n'en eût été capable. Remettre une question en question, c'est reprendre toutes les questions, c'est recommencer les luttes qu'on veut éviter, c'est faire souffler à nouveau sur le vent de nos querelles religieuses. Pour la paix des consciences, nous ne le voulons pas.

Et l'ajoute qu'il n'y a pas eu une loi sous les régimes représentatifs, pas une même sous l'ancienne monarchie, tendant à l'émancipation du pouvoir civil, qui n'ait été votée ou prise dans une atmosphère de combat.

Sans remonter à Saint-Louis qui décaqua rudement la Maison de France des tutelles ecclésiastiques, à Philippe-le-Bel qui nous la lutte contre la papauté à un point inouï de violence, c'est Louis XIV qui fit rédiger en 1682 les libertés de l'Eglise gallicane, c'est le Parlement de Louis XV qui expulsa les jésuites et il faut arriver à la Constituante pour trouver la formule du droit moderne : les Eglises libres dans l'Etat neutre. Toutes les libertés recroissent avec Napoléon qui fait envahir le palais pontifical par ses gardes, amener Pie VII en chaise de poste à Fontainebleau où il est séquestré. — et les dix années discussions renouées sous la Restauration et sous Louis-Philippe, à propos de la grande loi scolaire de 1833, puis entre Guizot et Montalembert en 1844 sur l'enseignement secondaire congréganiste.

La République n'a donc pas eu le monopole des difficultés avec l'Eglise. Elle en a simplement hérité et si l'on brise un anneau de la chaîne de nos efforts séculaires de libération de l'Etat des emprises du religieux, toutes les consciences jetées dans de nouveaux conflits.

Nous avons le droit de la liberté. L'intérêt public nous commande de veiller à ce qu'elle ne soit point troublée.

Une dernière considération fera peut-être réfléchir les adversaires des lois laïques. C'est qu'ils sont très imprudents. On nous parle de la répartition proportionnelle scolaire, c'est-à-dire de la distribution des fonds de l'Etat entre les Ecoles publiques et les Ecoles libres, proportionnellement au nombre de leurs élèves.

Admettons cela, pour un instant. L'Etat va donc payer les maîtres des Ecoles libres. Mais puisqu'il les paie, il les nomme, il leur dicte ses programmes, il en fera ses fonctionnaires. C'en sera fini du droit des familles à la liberté de l'enseignement et fini de l'enseignement libre lui-même.

On bien, il mettra cette conception impossible et absurde de payer un service privé, sans le réglementer, de soutenir des écoles cultuelles tout en proclamant sa neutralité, d'ignorer les prêtres mais de reconnaître les frères, — d'organiser, en un mot, je ne sais quelle anarchie morale et administrative.

A ces conceptions, opposons la nôtre, en maintenant simplement et fermement les lois de la République.

Au lieu de dresser l'une contre l'autre, jusque dans chaque commune, deux enfants rivaux, deux jeunes gens antagonistes, rassemblons dans le même foyer des âmes, dans la même école nationale, par la qualité de notre enseignement public, tous les enfants du pays. Qu'ils y apprennent cette fraternité première qu'on n'oublie jamais dans la vie, qu'ils se sentent partir du même berceau, enfants d'une même patrie des institutions pour qu'ils se respectent toujours quand elle les appellera à la servir. Mettons tous nos soins à la préparation de nos futurs maîtres pour qu'ils soient

DEBUT DE NEGOCIATIONS ISMET PACHA PARLE A LAUSANNE

Il revendique la Frontière de 1913 pour son pays et un Plébiscite pour la Thrace Occidentale



LES TROIS PREMIERS A LA CONFERENCE DE LAUSANNE

Au premier plan, de gauche à droite : LORD CURZON, M. MUSSOLINI, M. POINCARÉ

Parti de Lausanne, avant-hier soir, ainsi que nous l'avons annoncé, M. Poincaré est arrivé à Paris, mercredi, à 7 h. du matin. Au début de la réunion du Conseil des Ministres qui s'est tenue dans la matinée, le Président du Conseil a mis ses collègues au courant des conversations qu'il a eues à Lausanne, sur la question d'Orient, avec M. Mussolini et Lord Curzon.

On a commencé l'examen de graves questions

Lausanne, 22. — Ce matin, à 10 h. 30, s'est réunie, sous la présidence de Lord Curzon, la Commission qui doit s'occuper des clauses territoriales et militaires du futur traité de paix.

Les deux plénipotentiaires français, MM. Barrère et Bompart, accompagnés du général Wegand et de l'amiral Lacaze, étaient présents.

L'examen de la Commission aurait commencé par l'étude des frontières occidentales de la Turquie.

Le sujet, dont l'examen a été abordé aujourd'hui, a, aux yeux des plénipotentiaires, une telle importance, qu'aucun autre ne sera officiellement du moins examiné avant que les lignes d'un accord sur ce premier point ne soient apparues.

Ismet pacha, au nom de la délégation turque, a revendiqué, pour la Turquie, en justifiant cette revendication, la frontière de 1913. Il a réclamé l'institution d'un plébiscite en Thrace occidentale.

Sur la demande du président, Ismet

mieux que ceux que nous avons été, qu'ils restent, comme ils le sont, pénétrés de leur beau devoir, que l'école soit hygiénique accueillante et joye, qu'elle ait le vrai monopole, celui de la valeur, et qu'elle éveuille au devoir et à la beauté les âmes fraîches et sensibles qui lui sont remises.

Après cela, que tous ceux, quelle que soit la modestie de leur origine, qui se sentent riches de virtuelles à réaliser, puissent le faire par la gradation des études où leur mérite leur donne libre accès, par l'agilité devant l'instruction, et nous aurons résolu pour notre temps, en efforts successifs, le grand problème toujours posé de l'éducation nationale.

Telles sont, exposées trop brièvement, mais que ce détail mériterait toute son ampleur, les observations et les conclusions que nous proposons à votre examen et à votre adhésion, assurés d'avance qu'elles répondent aux volontés les plus nobles des Républicains laïques du Nord.

Des applaudissements unanimes ont souligné tous les passages de discours de Daniel-Vincent, où la fermeté de la pensée s'allie à l'élevation de la forme, et c'est dans une magnifique ovation que les républicains de Valenciennes en ont salué la fin, comme ce discours sera applaudi et retenu par tous les laïques du Nord.

Sauvé en pleine mer par une nuit obscure

Oran, 22. — Au cours de la traversée de la Méditerranée, le vapeur « Lamoricière », entre Marseille et Oran, le soldat Hubert, des bataillons d'Afrique, s'est jeté à la mer.

Grâce à une manœuvre habile du commandant et au dévouement de l'équipage, le désespéré a pu être retiré de l'eau au bout de dix minutes, mais une nuit obscure.

Le commandant de la division d'Oran a adressé ses félicitations au commandant et aux matelots de l'équipage.

Auguste LABBE.

ÉCHEANCE CRITIQUE UN DANGER SOCIAL A CONJURER

Dans le Nord, plus de quinze cents familles sont menacées d'expulsion pour la fin de l'année

C'est un phénomène bien connu de psychologie collective que le lourd problème des loyers ne retient pas seulement l'attention anxieuse des localitaires, mais attire aussi celle des propriétaires et de l'opinion tout entière, car ces deux éléments, d'apparence disparate, constituent toute l'armature du corps social.

Le vaste champ broussilleux et rocailleux découvre des horizons chargés d'orages et des perspectives alarmantes, par suite d'un manque absolu de directives générales tracées par une loi claire et précise. La chaos et l'incohérence des textes successifs, souvent ambigus et contradictoires, votés par le Parlement, ont créé une situation sinon inextinguible, du moins angossante, pour employer l'expression de M. le Préfet du Nord, au Conseil général.

En effet, les locataires n'ayant pas bénéficié de la prorogation facultative prévue par la loi du 1er avril 1922, se trouvent sous le coup d'une menace d'expulsion pour le 1er janvier prochain, dernier délai.

Le nombre des familles qui vont se trouver sur la rue, en plein cœur de l'hiver, si une action urgente et efficace n'intervient pas, est considérable.

Dans le département du Nord, il atteint le chiffre de DOUZE CENT TRINTE-TROIS, d'après une récente statistique fournie à la Préfecture par les Parques, invités à donner sans délai ces renseignements, à la suite d'un vote unanime du Conseil général.

En voici la répartition par arrondissement : LILLE, 623. — AVEYNES, 146. — CAMBRAI, 78. — DOUAI, 91. — HAZEBROUCK, 3. — DUNKERQUE, 54. — VALENCIENNES, 238.

Dans la seule ville de LILLE, cent six familles sont frappées d'expulsion ! Ce nombre global de douze cent trente-trois ménages, guidés par l'exploit imployable des bailleurs expulseurs, est sensiblement inférieur à la réalité, car les listes adressées à la Préfecture par les chefs de Parques visent seulement les congés signifiés en vertu de jugements de justice de paix ou de tribunaux de première instance, selon l'importance du loyer. Il faut, en outre, faire état des décisions des Commissions arbitrales et il n'est pas exagéré de dire que quinze cents familles, au bas mot, sont à la veille de se trouver sur la rue, dans la neige, la boue et foudroyées par la bise hivernale.

Une telle atrocité sociale accablée perpétuelle.

L'utilisation des casernes

En présence de la crise aiguë et persistante, même l'occurrence des logements, un homme d'initiative hardie, de larges idées humanitaires, M. Daniel-Vincent, alors ministre du Travail, avait envisagé l'aménagement des casernes, dépeuplées et vidées par la réduction des effectifs, pour assurer un abri aux familles ouvrières.

Le premier pas dans cette voie pratique et salutaire devait être tenté à Maubeuge, pour gagner ensuite tout le pays et mettre fin à une situation qui se présente avec un caractère de véritable danger social.

L'affectation aux logements ouvriers des

casernes abandonnées apparaissait comme une solution immédiate du troublant problème.

Comme nous le savons bien, le maire de Lille, Delory, est assis et associé à la clairvoyante proposition de M. Daniel-Vincent et a voulu la mettre en pratique. Cette réalisation paraissait facile et dériver tous les obstacles.

Nous avons, à Lille, sans compter les bâtiments militaires réservés à des services étiqués, cinq vastes casernes et la Casidelle, qui occupent tout un quartier de la ville. Depuis l'armistice, l'effectif total de la garnison ne se monte pas à deux mille soldats.

Les casernes Vandamme, Négrier, Souham, Kléber, Saint-Ruth résistent, comme des coquebats solitaires, sous les bottes ou les godillots des rares troupiers qui les parcourent.

Quant à la Casidelle, elle semble surtout réservée à l'usage des subsistances, au siège du Conseil de guerre, à la prison militaire et les quelques escouades du 43e qui l'animent de leur gaité semble perdues dans ces immenses bâtiments, de l'ampleur d'un village.

En concentrant dans une ou deux casernes, — sinon à la Casidelle seulement — notre faible garnison actuelle, il était aisé de faire de la place, dans les autres, pour les familles laborieuses, menacées de se trouver prochainement sur le pavé.

Enlaidie dans une routine indémodable et guidée par une mentalité spéciale affirmée par la succession des siècles, l'Autorité militaire supérieure — c'est-à-dire le Ministère de la Guerre — n'a pas voulu se ranger à cette sage conception. Avec un entêtement de vieillesse, elle s'est refusée à céder, temporairement, la moindre parcelle de ses bâtiments inutilisés, sous prétexte qu'elles lui sont indispensables pour ramiser et stocker du matériel. Celui-ci pourrait peut-être prendre une autre direction que Lille. Nous avons vu, à Bergues, une monumentale caserne vide d'habitants depuis plusieurs années et délabrée par les intempéries. Nous en connaissons une autre, occupée par quelques soldats d'infanterie. La garnison de cette place forte

se complète d'un colonel et de trois officiers logeant au ville.

Les démarches pressantes de Delory se sont butées à une résistance obstinée et n'ont plus abouti que celles du Maire de Maubeuge. Tout espoir devait être abandonné sur ce terrain militaire, il faut chercher ailleurs, pour parer à l'infortune des expulsés éventuels.

Le système D

On se rappelle la promesse de M. le Préfet, à la dernière session du Conseil général, de poursuivre des baraquements aux familles mises en demeure de quitter leur logis, en vertu de décisions judiciaires. M. Morain était animé des meilleures intentions, qui ne cessent pas de l'inspirer, mais ses sentiments généreux, auxquels chacun se plaît à rendre hommage, valent peut-être trop compté sans les difficultés de réalisation. Elles apparaissent aujourd'hui sous un ciel aussi brumeux que nos soirs d'automne, et nous en espérons par cette lettre-circulaire que M. le Préfet vient d'adresser aux Maires du département :

J'ai l'honneur de vous transmettre un état numérique des évictions de locataires qui sont prévues pour le 1er janvier 1923, dans votre commune, en vertu de décisions judiciaires.

Je vous prie de vouloir bien, après avoir fait relever les noms et adresses des intéressés aux greffes des justices de paix, examiner sérieusement la situation de concert avec l'architecte d'arrondissement des services de la reconstruction, 3, rue Saint-Bernard, à Lille.

Vous vous assurerez des possibilités de logements qui pourront être procurés aux locataires menacés d'expulsion. Les baraquements actuellement disponibles ou ceux qui le deviendront d'ici le 1er janvier 1923 devront être utilisés à cet effet. Malheureusement aux instructions récentes de M. le Ministre des régions libérées, aucun baraquement nouveau ne peut être édifié. J'appelle votre attention particulière sur ce point.

Je vous recommande de suivre personnellement cette affaire, de rechercher tous moyens propres à pallier aux inconvénients résultant de l'exécution des décisions judiciaires. Vous ne manquerez pas de me tenir très exactement au courant des résultats de vos diligences et de me signaler les difficultés que vous rencontrerez, en m'adressant toutes propositions ou suggestions que vous jugerez utiles.

Delory répondit aussitôt à cette missive préférentielle par la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser réception de votre lettre du 9 novembre courant.

Je vous prie d'observer que l'état numérique des évictions prévues pour le 1er janvier 1923 ne présente qu'une faible partie des expulsions ordonnées, puisque de nombreuses évictions sont prévues pour le 1er décembre et le cours des mois de décembre 1922, janvier, février, mars, etc., 1923.

D'autre part, le dit état ne comporte pas les expulsions prononcées par les Commissions arbitrales.

La Crise Ministérielle en Allemagne

Après plusieurs jours de pourparlers et de démarches, M. Cuno a enfin constitué un Cabinet de gens d'affaires.

La crise n'est cependant pas close, car elle n'est pas seulement d'origine parlementaire ou ministérielle.

Le mal est plus profond. Il est d'origine économique et M. Cuno, mandataire, a parlé bourgeois et de la grande industrie, ne réussira à la dissiper, ni à l'atténuer.

La classe ouvrière allemande, comme la classe ouvrière autrichienne, ne reçoit pas aujourd'hui de salaires suffisants pour pourvoir à ses besoins.

Les articles de consommation usuelle, ceux qui sont indispensables dans ménages les plus humbles, coûtent 250 et 300 fois plus cher qu'avant-guerre.

Et la hausse poursuit sa course ascendante.

Au cours de ces trois derniers mois, une nouvelle augmentation de plus de 20 % s'est produite, tandis que les salaires n'ont été grossis que de 33 % seulement.

Des mesures s'imposeraient, mais à grands risques s'y refusent. Ils n'acceptent pas la stabilisation du mark, et ils veulent se réserver des possibilités de réculer. Sur la dette de millions de prolétaires, sur la misère de milliers de familles ouvrières, les Stinnes édifient des fortunes scandaleuses.

Le Ministre Cuno, qui va s'efforcer de prolonger la politique de M. Wirth, ne peut être au cabinet transitoire.

Il n'a point en lui, les éléments indispensables pour réaliser les réformes profondes, que réclame l'Allemagne ouvrière et qui contribueraient au rétablissement de la Paix Européenne.

P. DELCOURT, Conseiller général du Nord

Le nouveau Ministère

Berlin, 22. — Après de longues et laborieuses négociations, le Ministère Cuno était formé, du moins partiellement, à soir, à 11 heures, de la façon suivante :

Chancelier, M. Cuno ; sous-secrétaire d'Etat à la chancellerie, M. Ham Heintzen ; Finances, M. Hornb ; Commerce et Industrie, M. Becker ; Armée, M. Gosseler ; Alimentation, professeur Müller ; Postes, M. Stängel ; Chemin, de fer, M. Groner ; Travaux, M. Albert ; Travaux, M. Breuns ;

Trois ministres, MM. Hornb, Gosseler et Groner, conservent les portefeuilles qu'ils détenaient dans le Cabinet Wirth. Les nouveaux venus sont, à l'exception de deux ou trois camarades bénévoles, des politiciens de droite et même d'extrême droite (Becker). Les portefeuilles des affaires étrangères et de l'Intérieur ne sont pas encore attribués.

Le Cabinet Cuno a de suite d'ardents adversaires

Berlin, 22. — La première répartition des portefeuilles du Cabinet Cuno était à peine connue que l'opposition contre le ministère prenait déjà une forme violente.

Le mécontentement n'existe pas seulement parmi les socialistes et les communistes ; les démocrates protestent également contre la présence de M. Von Kardhon au ministère de l'Intérieur. Ce député est depuis peu au parti industriel ; il appartenait autrefois au parti nationaliste. M. Cuno sera donc contraint de modifier son choix.

MON CINÉ

Désarmement

VOILA trop longtemps qu'on représente la France comme un pays assailli de militarisme et d'impérialisme. Voilà trop longtemps qu'une propagande malveillante nous représente comme une nation de gens hargneux, batailleurs, toujours prêts à se jeter sur le voisin. Voilà trop longtemps que l'on fait résonner un cliquetis de baïonnettes chaque fois qu'il s'agit de parler de notre pays.

Il était donc temps qu'une manifestation catégorique vienne montrer au monde que nous ne sommes rien de tout cela. Ce geste est fait ; nous désarmons !

Oh ! évidemment, nous ne mettons pas à la ferraille les collections d'A.L.G.P., que nos artilleurs couvrent de soins, d'attentions et de vaseline ; pas plus que nous ne renvoyons au cubilot les mitrailleuses et les torpilles. Il faut un commencement à tout et c'est déjà un commencement plein de promesses fécondes pour l'avenir, que la vente qui est actuellement faite par l'Administration de la guerre d'une partie de son matériel.

Conformément à l'instruction ministérielle du 29 Mars 1922, cette Administration vous offre en effet, à des prix défiant toute concurrence, les articles suivants :

Fusil 1874, M. 1890 avec épée... 3 fr. 00  
Fusil 1888-74, M. 1890 avec épée... 2 fr. 50  
Fusil Remington ..... 3 fr. 00  
Fusil 1865, sans épée ..... 1 fr. 50  
Sabres de canonnier montés à l'épée, baïonnettes, sabres-baïonnettes au choix ..... 0 fr. 50

Celui qui, pour trente sous, désirerait acquérir un excellent fusil, et, en mettant dix sous de plus, à se munir d'un sabre de canonnier monté pouvant servir de cure-dents, ne serait — fosse le problème — qu'un mauvais français.

Tous les pacifistes voudront profiter de ces occasions et, en même temps, collaborer en s'armant eux-mêmes, au désarmement de la France.

D'autant plus que cela leur permettrait de défendre, le cas échéant, à coups de fusil ou de sabre à la main, les idées qui leur sont chères !

E. VERMEERCK.

Une autre occupation pour les trois Premiers

La Conférence de Bruxelles

Londres, 22. — On publie une dépêche de Lausanne, selon laquelle M. Mussolini a manifesté le désir d'avoir un nouvel entretien avec M. Poincaré et aussi avec M. Bonar Law, afin de discuter la question des réparations avant la Conférence de Bruxelles.

M. Poincaré a accepté, et M. Bonar Law accepte également, la réunion aura lieu dans les premiers jours de décembre.

Comment M. Mussolini voit l'accord franco-italien

Lausanne, 22. — Après son entretien avec M. Poincaré, M. Mussolini a déclaré : Je suis d'accord avec la France, sous trois aspects positifs : une entente économique intime, allant peut-être plus tard, jusqu'à une véritable union, avec des échanges de main-d'œuvre et de produits naturels ; une entente militaire dans laquelle on se soutiendrait en toute éventualité ; une entente politique par laquelle on déciderait de prendre la même attitude dans toutes les capitales de l'Europe et de ne plus se jouer des tours.

Muse Lilloise (ACTUALITÉ)

Pour coiffer Ste-Catherine

PASQUILLE LILLOISE

Comme malgré les d'airs de s' famille, Malvina voulait rester fille. Jusquaun jour qu'elle eut vingt cinq ans, A s' maison chétot des espérans

Et des boucans Car un monsieur du volastache, Avot fait s' demande in mariache Et comm' chétot un biau parti

Que ch' mari, S'mère avot répondu qu'awi, Et s'in père avot dit du même, Tout cha, pou' n' point contrarier s' femme, Mais Malvina avot dit qu' non !

Et, via ! pour eun' simple raison, In parti pris, comm' cha s' devine, Ell' voutoit coiffer Sainte-Catherine, Et comme elle avot vingt-deux ans Jusque vingt-cinq... ch' étoit longtemps... Usé, ch' monsieur comm' bien on l'pône Il avot r'tiré s' révérence, Puis, final'mint... il tournot l'idée, Te verras, qu'le t' mordras les doges Jusqua l'och' ! s'aisie bouillon, vipers ! Surtout au nomint de l'via qu'ère !

Qu'elle il répétoit toudis s' mère, Plus sévère, Que s'in père, T'as l'tin bonheur à tes pieds ! Au lieu d' des jupons rapichés Et des sorlets raccomodés, Des bas tréés et des ferloupes, T'auras pus, avec des biaux douces T'acheter tout chin, cur, mabouot, Mais non... m'arr'zelle aille sime putôt, In face des r'ins sur l' maline Et fair' ses n'its j'ors in soudaine Qu' ! Te v'ras coiffer Saint-Cath'rine, Qui qu' ch'ent infin qui crelot cha ! Mais avant d' coiffer ch'ent saint'ia... Te t'ros b'ien mieux, grand Nicodème ! D'apprint pour ti' t' coiffer ti-même.

Auguste LABBE.



LA CASERNE VANDAMME A LILLE